cpnef:sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT
Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (https://www.cpnefsv.org)

Concepteur son / Conceptrice son [1]

Chargé·e d'assurer la qualité artistique et technique de la sonorisation d'un spectacle, c'est un·e professionnel·le du spectacle hautement qualifié·e.

Il·elle peut, par transfert de compétences, exercer son activité sous des emplois différents dans les secteurs professionnels de la communication, de l'événementiel, de l'audiovisuel et dans l'édition phonographique.

Responsable de la dimension sonore du projet artistique, l'ingénieur·e de sonorisation :

- conçoit un projet de sonorisation adapté aux besoins artistiques, aux contraintes techniques et réglementaires ;
- choisit l'équipement adapté et contrôle son montage et sa mise en service ;
- effectue les balances et le mixage avant la représentation ;
- gère le mixage pendant la représentation.

On distingue le·la concepteur·trice son chargé·e de la sonorisation côté public (régie façade) et le·la concepteur·trice son chargé·e de la sonorisation côté musiciens (régie retour).

Il·elle peut être amené·e à coordonner l'équipe technique chargée du son.

Egalement appelé Designer son.

URL source: https://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/son/ingenieur-sonorisation

Liens
[1] https://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-techniques/son/ingenieur-sonorisation